Comité Départemental
pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales

Charte

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine · Bâtiment Franklin · Rue Claude Bernard · BP 50095 La Rochette · 77001 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 48 40 · Courriel : mei@mei-mvs.com

Maj : 26/09/2016

Rappel du contexte

Les clauses sociales ont pour vocation de mobiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. Elles sont un véritable levier vers l'emploi. Elles permettent d'une part la construction de parcours d'insertion aux personnes éloignées de l'emploi en leur offrant une expérience professionnelle et d'autre part le rapprochement local de l'offre et de la demande dans un secteur d'activité donné comme notamment le secteur du BTP profitant ainsi aux entreprises qui ont des besoins en recrutement. Par ce biais également, les entreprises mettent en œuvre leurs objectifs de responsabilité sociétale (RSE) et contribuent au progrès social, au développement économique et environnemental.

Sur le territoire de Seine-et-Marne, avec l'arrivée des programmes de rénovation urbaine dans le cadre de l'Anru, les clauses sociales se sont développées et ont permis la mise en place de partenariat entre différents acteurs.
Ainsi, la Fédération Française du Bâtiment Est Ile-de-France, la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne et les facilitateurs du département mènent depuis plusieurs années un travail de concertation afin d'apporter des améliorations au dispositif notamment du point de vue des parcours des publics accompagnés.

Face à la multiplication des clauses et la diversité des donneurs d'ordre publics et privés, il est apparu nécessaire de formaliser une instance collégiale réunissant l'ensemble des acteurs (donneurs d'ordre, organisations professionnelles, facilitateurs, acteurs de l'emploi et de l'insertion et institutionnels) qui concourent, sur le département, au bon fonctionnement du dispositif.
Le Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales est une action soutenue par l'Etat et vise à créer collectivement des outils partagés à partir des travaux de mutualisation menés au sein des différents collèges constituant ainsi un laboratoire de bonnes pratiques.

Les partenaires signataires de la présente Charte affirment partager la même philosophie des clauses sociales qui consistent à faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable.

Les principes partagés

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, la présente charte est garante des décisions qui ont été prises de manière collégiale. Certains aspects de la mise en œuvre des clauses sociales à l'échelle du département seront actualisés autant que de besoin dans l'annexe 2.

En outre, la présente charte repose sur trois principes fondamentaux :
- la coordination départementale des acteurs
- l'harmonisation des pratiques
- la couverture du territoire de Seine-et-Marne

Afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Améliorer le travail de coordination entre les acteurs
- Anticiper la connaissance des projets du territoire
- Harmoniser la mise en œuvre des clauses d'insertion afin de construire des parcours d'insertion pérenne (exemple : suivis des parcours, plateforme emploi pérenne…)
- Développer et diversifier les clauses d'insertion (autres secteurs que ceux du bâtiment et travaux publics et marchés privés).

L'adhésion à la présente charte implique la participation de représentants des signataires aux instances du Comité départemental.

Le Comité Départemental peut associer tout membre de manière ponctuelle ou régulière en fonction des besoins.

Les signataires sont répartis en cinq collèges, comme suit :

Engagements des Donneurs d'ordre

Communiquer auprès de leurs services sur leur volonté de s'inscrire dans une dynamique d'insertion sociale en y associant les facilitateurs
Rendre lisible leur programmation de marchés aux facilitateurs
Associer les facilitateurs à la rédaction de la clause sociale
Rassembler les parties prenantes au marché lors d'une réunion spécifique ou de la réunion de lancement / démarrage de chantier
Privilégier l'utilisation des outils et méthodes proposés par le Comité départemental afin notamment de permettre l'accès des TPE/PME aux marchés intégrant une clause sociale d'insertion

Engagements des Fédérations professionnelles

Informer/sensibiliser les entreprises sur les perspectives économiques et les clauses sociales
Préparer, dimensionner et mettre en œuvre les outils de réponses favorisant la construction de parcours d'insertion pérenne et la qualification professionnelle
Favoriser l'embauche des publics éligibles à la clause d'insertion ou déjà accompagnés dans le cadre de la clause sociale lors de tout recrutement
Transmettre le suivi des dispositifs labellisés « plateforme emploi pérenne »
Encourager les entreprises à inclure la clause sociale dans leurs propres marchés

Comité Départemental
pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
77

Engagements des Facilitateurs

Assurer une veille de la programmation des marchés du territoire afin d'anticiper les besoins en recrutement
Analyser les potentiels du territoire (publics, formations, ...) en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion
Accompagner les maîtres d'ouvrage à l'identification des marchés dans lesquels il est pertinent d'inscrire une clause sociale
Mobiliser et coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion afin de mettre en œuvre les outils de formation et de recrutement
Utiliser et faire utiliser par leurs partenaires les outils et méthodes élaborés par le Comité départemental
Transmettre tous les semestres les indicateurs listés en annexe par le Comité départemental
Contribuer aux suivis des parcours proposés au Comité départemental

Engagements des Institutionnels

Promouvoir le Comité départemental
Favoriser dans la durée des soutiens publics
Transmettre au Comité départemental les informations permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre
Organiser autant qu'il est possible et souhaitable la concertation entre l'ensemble des acteurs

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine - Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

CSTP 77 INITIATIVES 77

Maj : 26/09/2016

Comité Départemental
pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
77

Engagements des Acteurs de l'emploi et de l'insertion

(têtes de réseaux ou membres titulaires désignés par le réseau représenté)

Associer le représentant du Comité départemental aux actions mises en œuvre pour répondre aux clauses sociales
Effectuer le diagnostic des potentiels du territoire (public, formations,...)
Sensibiliser et repérer le public
Préparer le public en mobilisant les dispositifs de formation et d'insertion
Favoriser une logique de parcours

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine · Bâtiment Franklin · Rue Claude Bernard · BP 50095 La Rochette · 77004 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 48 40 · Courriel : mei@mei-mvs.com

Maj : 26/09/2016

Suivi, évaluation et mise en œuvre de la charte

La mise en œuvre de la charte s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé en comité technique 2 à 3 fois par an et fera l'objet de bilans récapitulatifs une fois par an en comité de pilotage. Le règlement du Comité départemental figure en annexe 1.

Pour tout contact

Une coordonnatrice financée par l'Etat et portée par MEI-MVS a été nommée par l'ensemble des partenaires pour assurer l'animation du Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales et être l'interlocutrice permanente des membres signataires de la charte :

Valérie LE CORVEC
Coordonnatrice Comité départemental
Pour l'insertion pérenne par les clauses sociales

Tél : 01 64 19 01 03
Mobile : 06 22 07 59 37
v.lecorvec@mei-mvs.com
www.mei-mvs.com

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin
Rue Claude Bernard - BP 50095 – La Rochette
77004 Melun cedex

Comité Départemental
pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
77

Pour MEI-MVS
Le Président
Louis VOGEL

Pour la MDEF NO 77
Le Président
Gérard EUDE

Pour la MDEF NE 77
Le Président
Jean-François COPE

Pour la MDEF Sénart
Le Président
Eric BAREILLE

Pour INITIATIVES 77
La Présidente
Anne-Laure FONTBONNE

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine - Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Maj : 26/09/2016

Comité Départemental
pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales

Fait à Dammarie-lès-Lys
Le 30 septembre 2016

Pour l'Etat
Le Préfet
Jean-Luc MARX

Pour le Conseil départemental
Le Président
Jean-Jacques BARBAUX

Pour L'union des Maires
La Présidente
Valérie LACROUTE

Pour la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne
Le Président
Francisco DA CUNHA

Pour la Fédération Française du Bâtiment Ile-de-France Est
Le Président
Thierry FROMENTIN

Comité Départemental pour l'Insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine - Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77001 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Maj : 26/09/2016